**Vous souhaitez accompagner votre structure de restauration hors domicile de collectivité pour un approvisionnement en produits bio et locaux sur le PNR des Pyrénées Ariégeoises ?**

Le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises vous accompagne dans cette démarche.

Depuis 2018, le PNR des Pyrénées Ariégeoises porte un projet alimentaire territorial (PAT). Il a engagé dès 2017 des actions visant à promouvoir une alimentation durable en organisant des animations visant à sensibiliser le grand public à ces enjeux.

Pour mettre en œuvre ce PAT, il constitue un comité de pilotage avec les principaux acteurs économiques, professionnels, territoriaux et issus de la société civile, afin d’une part de produire un diagnostic partagé de la question alimentaire dans les Pyrénées Ariégeoises, et d’autre part de construire un cadre stratégique pour la réalisation d’actions co-construites.

Dans le cadre de ce PAT, il se propose d’accompagner les structures publiques ayant la charge ou une mission de restauration collective (hors collèges et lycées) afin qu’elles augmentent leur approvisionnement en produits bio et locaux, sans augmentation du coût repas, conformément à la loi sur l’alimentation (EGALIM) adoptée en octobre 2018, à savoir 50 % des denrées alimentaires servies en 2022 reconnues comme « durables » (sous signes officiels de qualité liée à l’origine, certifiées haute valeur environnementale, issues du commerce équitable, produits fermiers…) dont au moins 20 % de bio.

Le PNR accompagnera 2 collectivités qui souhaitent s’investir dans une alimentation locale, durable, respectueuse de l’environnement pour leur restauration collective hors domicile. Cet accompagnement comprend :

* un diagnostic des pratiques au sein des établissements en charge de la restauration collective,
* des temps collectifs de formation avec les autres établissements engagés dans la démarche,
* des temps individuels de suivi,
* un accompagnement pour la sensibilisation des publics et des familles ainsi que pour la communication

Un des établissements candidat pourra bénéficier d’un suivi axé sur la réduction du gaspillage alimentaire, grâce au partenariat avec le SMECTOM du Plantaurel.

Contactez-nous pour bénéficier d’un accompagnement personnalisé, original, convivial et efficace !

**Remplissez et renvoyez la fiche de candidature annexée avant le 16 novembre 2020.**

Les demandes seront prises en compte en fonction de leur ordre d’arrivée, mais aussi de la dynamique engagée par la collectivité, l’association des habitants et partenaires, la capacité à s’investir et à faire partager son projet…

Vous êtes une commune du PNR ou une commune associée, une communauté de communes du PNR ?

Vous souhaitez que le Syndicat mixte du PNR vous aide à accompagner votre établissement en charge de la restauration collective hors domicile à opérer une transition alimentaire, pour une alimentation locale, de saison, respectueuse de l’environnement et de la santé des convives ?

Exposez-nous votre projet et vos attentes en remplissant la fiche de candidature et en nous la retournant avant le 16 novembre 2020.

Pour en savoir plus, contactez Céline Arilla au 05 61 02 71 69 ou [c.arilla@parc-pyrenees-ariegeoises.fr](mailto:c.arilla@parc-pyrenees-ariegeoises.fr)

**APPEL A PROJETS**

**« Accompagner ma structure de restauration hors domicile de collectivité pour un approvisionnement en produits bio et locaux »**

**Dossier de candidature**

**NOM DE LA COLLECTIVITE**

**CONTACT DE LA PERSONNE RESPONSABLE**

Nom : Prénom :

Organisme (le cas échéant) :

Adresse :

Tél : Fax :

Courriel :

**DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DE RESTAURATION COLLECTIVE HORS DOMICILE** :

Quelles sont les caractéristiques de la restauration collective hors domicile (RHD) de votre collectivité ? Préciser le type de structure, le type d’établissement bénéficiant de la RHD (école, EHPAD, hôpital, etc.), le nombre de repas servis, le type de repas servis, les équipements déjà en place, etc.

La collectivité a-t-elle déjà engagé une réflexion sur le sujet, y a-t-il des demandes des usagers pour une alimentation durable ?

La collectivité est-elle engagée dans d’autres démarches liées à l’alimentation, aux produits locaux, à l’installation agricole ?

Y a-t-il des actions en cours ou des projets à venir, à plus ou moins long terme : en faveur de l’alimentation, des produits locaux, de l’agriculture durable, de l’installation agricole ?

Y a-t-il dans la commune des associations, des collectifs d’habitants, des écoles ou des habitants particulièrement intéressés par l’alimentation locale et durable ?

Avez-vous déjà mené des projets qui associent la population à des actions liées à l’alimentation, aux produits locaux, etc.?

Quels sont les moyens humains et financiers de la collectivité pour la RHD (nombre d’agents, budget annuel, matériel…) ?

**A joindre au dossier : une délibération validant l’engagement de la collectivité ;**

**Date et signature**

A retourner à Céline ARILLA, avant le **16 novembre 2020**.

Syndicat mixte du PNR Pyrénées Ariégeoises, Ferme d’Icart, 09240 MONTELS, ou [c.arilla@parc-pyrenees-ariegeoises.fr](mailto:c.arilla@parc-pyrenees-ariegeoises.fr)

Pour plus de renseignements, nous vous invitons à consulter l’appel à candidatures sur le site internet du Parc ([www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr](http://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr)) ou contacter Céline Arilla au 05 61 02 71 69 ou [c.arilla@parc-pyrenees-ariegeoises.fr](mailto:c.arilla@parc-pyrenees-ariegeoises.fr)